

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Décembre 1878.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du 5 janvier 1879.

Candidats conservateurs :

M. le Général D'ANDIGNÉ, sénateur sortant.
M. le Baron LE GUAY, sénateur sortant.
M. Achille JOUBERT, sénateur sortant.

Chronique générale.

LA DÉMAGOGIE ET L'EUROPE.

Les symptômes de coalition européenne contre la démagogie, et que nous avions signalés ici même, commencent à être remarqués et à produire quelque émotion dans le monde républicain. Les républicains ont longtemps été contraints par nécessité politique de railler de semblables avertissements et d'incriminer le patriotisme de ceux qui les faisaient entendre.

Mais aujourd'hui une feuille notoirement sympathique aux institutions actuelles, et placée dans d'excellentes conditions d'indépendance d'esprit, vient de publier un remarquable article dont nous détachons le passage suivant :

« Il est permis de croire, dit le *Journal de Genève*, que la nation française considère avec assez d'attention l'attitude des monarchies étrangères pour désirer le calme intérieur. On pensera ce qu'on voudra du discours de l'empereur Guillaume : c'est un symptôme, et les négociations comencées entre l'Espagne et l'Allemagne peuvent gagner la Russie et l'Italie. »

Depuis que le *Journal de Genève* s'exprimait ainsi, ce qui n'était qu'une hypothèse

est devenu une réalité, et ces deux dernières puissances, l'Italie et la Russie, sont entrées dans les négociations dont il s'agit.

L'article se termine par ces graves paroles :

« La France a certainement conscience de de cette situation. Ses hommes d'Etat voudront, comme le pays tout entier, ne pas commettre une seule faute, en face des préoccupations et de la défense de l'Europe. »

Tout commentaire affaiblirait la portée de semblables recommandations ; nous nous bornerons à les rapprocher de la nouvelle suivante, que nous reproduisons hier :

« Depuis quelques jours, il y a, à Paris, des agents spéciaux, parmi lesquels des agents anglais, russes et allemands. »

Les gouvernements étrangers se méfieraient-ils de l'habileté ou des complaisances de notre police ?

Il y a là une cause de sérieuses réflexions pour nos gouvernants et pour le public.

**

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Tours, au sujet des deux sénateurs d'Indre-et-Loire qui ont voté la dissolution :

L'*Union libérale* continue à faire un crime à MM. Houssard et de Quinmont d'avoir, sur la demande du Maréchal, voté la dissolution. Nous avons déjà réfuté cette imputation. Aujourd'hui, nous citerons les quelques lignes qui terminent le bulletin du dernier numéro du *Journal d'Indre-et-Loire*. Avec sa lucidité habituelle, notre honorable confrère, M. Ladevèze, a fait justice de cette accusation :

« Avoir voté la dissolution ! Fut-il jamais pareille monstruosité ! quel abominable crime ! Avoir voté la dissolution c'est avoir, de gaité de cœur, livré la France à toutes les horreurs de la guerre civile, avoir commis le plus atroce des attentats, le plus odieux des crimes de lèse-nation ! Si la gauche n'ose pas mettre en accusation les ministres

du 16 Mai qui l'ont proposée, parce qu'elle pressent un éclatant échec, elle veut au moins que le grief lui serve contre les candidatures conservatrices qu'elle redoute.

» Voyons, est-ce que la presse républicaine peut sérieusement, avec quelque apparence de bonne foi, invoquer contre ses adversaires le fait d'avoir voté la dissolution de la Chambre des députés ? Était-ce là un acte inconstitutionnel, était-ce là un acte réactionnaire, était-ce enfin un acte qu'on puisse qualifier de violent et de révolutionnaire ?

» Un acte inconstitutionnel ? Est-ce que telle constitution n'autorise pas formellement le Président de la République à prononcer, d'accord avec le Sénat, la dissolution de la Chambre des députés, quand elle leur paraît nécessaire, quand un conflit entre les deux Chambres ou entre le Pouvoir exécutif et la Chambre des députés gêne les rouages gouvernementaux ou empêche le fonctionnement régulier des institutions ? Or, n'y avait-il pas au 16 Mai conflit d'une part entre le Président de la République et la Chambre des députés, et conflit entre cette Chambre et le Sénat ?

» La dissolution était-elle une mesure réactionnaire ? N'était-ce pas, au contraire, un fait conforme aux règles du régime parlementaire, du régime républicain ? Qu'y a-t-il de plus régulier, dans un état de choses démocratique et républicain, que de recourir, dans le cas de dissidences déclarées entre les grands pouvoirs de l'Etat, à l'arbitrage souverain de la nation, juge suprême, ayant droit d'être consulté et d'être écouté ?

» La dissolution peut-elle être enfin considérée comme constituant un expédient révolutionnaire de nature à agiter le pays, à troubler l'ordre, à mettre en péril la sécurité publique ? N'est-ce pas au contraire le moyen, le seul de résoudre pacifiquement, paisiblement une difficulté qu'autrement on n'aurait pu trancher que par une solution violente. La dissolution ou un coup d'Etat, voilà quelle était l'alternative. Il sied bien, en vérité, à ceux qui se montraient si alar-

més de la possibilité d'un coup d'Etat de faire un crime à la majorité du Sénat de l'avoir empêché !

» Les journaux républicains qui reprochent aux Sénateurs conservateurs d'avoir voté la dissolution sont donc ou des niais qui se font stupidement les échos des sottises qu'on leur expédie de Paris, ou des gens de mauvaise foi. Qu'ils soient dans un cas ou dans l'autre, ils ne sauraient prétendre à être écoutés du corps électoral. »

Nous ajouterons seulement ces quelques mots à ce que vient de dire notre honorable confrère. On oublie trop que, dans les élections du 4 octobre, les 363 ont été, comme l'a dit M. de Fourtou, les vaincus. Ils devaient revenir 400, et, au lendemain des élections, ils se trouvaient 315 seulement. Un déplacement de 185,000 voix leur faisait perdre la majorité relative. Nous n'avons pas à dire ici par quels procédés la majorité gambettiste a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui. L'histoire fétrira un jour cette campagne d'invalidations qui dure depuis quinze mois et qui n'est pas encore terminée aujourd'hui.

**

CRISE MUNICIPALE DE MARSEILLE.

Voici de nouveaux renseignements sur la crise municipale à Marseille. Cette crise a pour motif les graves abus signalés dans la gestion des intérêts financiers de la ville. Le *Petit Marseillais*, qui entre dans des détails circonstanciés, dit à ce sujet :

« Il y a quelques jours, un certain nombre de conseillers municipaux, croyant s'apercevoir qu'une partie de l'administration municipale se laissait mener par une coterie d'intrigants, résolurent de ne plus être le jouet de ce comité directeur occulte et, pour s'en affranchir, de se débarrasser de ceux qui lui étaient si dévoués.

» Cependant, dans cet état de choses, il était difficile de trouver la base d'une interpellation, il fallait découvrir un motif sérieux et s'en saisir pour témoigner à cette

15

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION

DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

LIII.

A mesuré que la mère Seckatz parlait, j'avais peu à peu tourné la tête du côté de la place. Je sentais que les larmes me venaient aux yeux, et je ne voulais pas le laisser voir.

A l'école, on était très-sévère pour ceux qui pleuraient ; on leur faisait les cornes et on les appelait « petites filles. »

La mère Seckatz ayant fait une pause, je tournai la tête.

Ma mère, tout en continuant d'aller et venir, s'essuyait les yeux.

Quant à la mère Seckatz, elle cherchait dans une seconde poche, d'un air très-affairé. Ayant remué plusieurs fois la tête avec impatience, elle dit à ma mère :

— Vous ne preisez pas, vous ? Non, car vous êtes la femme sans défaut. Voilà maintenant que je ne

sais plus où j'ai mis ma tabatière. Du coup, il faut que je m'en aille ; comme on est esclave de ses défauts !

Tout en parlant, elle palpit sa première poche.

— La voilà ! s'écria-t-elle avec une expression triomphante.

Et elle enfonça vivement la main dans sa poche. Mais, quand elle la retira, elle avait un air si déconfit que je ne pus m'empêcher de sourire.

— En tâtant, dit-elle, j'aurais juré que c'était ma tabatière, mais voilà que c'est un oignon. Il n'est pas venu là tout seul ; et ce n'est certainement pas moi... Ah ! cependant, je crois que si...

Voilà donc Krause qui rentre dans la chambre : c'est un géant, eh bien, il tremblait commela feuille. Quand sa femme voulut lui demander pardon, il lui mit la main sur la bouche, et il l'embrassa, oh ! comme il l'embrassa ! Dieu que j'étais contente de voir ces gens-là si bien réconciliés !

Pour changer un peu leurs idées, je leur dis gaiement :

« — Dans tout cela, je ne vois pas ma petite Marien ; où est-elle donc ? »

La femme de Krause me fit un signe, et en me penchant par-dessus son lit, je vis que la petite Marien était dans la ruelle, assise sur un tabouret, la tête sur la couverture de sa mère. Elle s'était endormie à force de pleurer, et tout en dormant, elle sanglotait encore par moments. Pauvre petit chat !

elle n'avait pas d'autre camarade que son frère ; elle va être bien seule... du moins jusqu'à ce qu'on l'ait retrouvé, car je veux toujours espérer qu'on le retrouvera.

On a quelquefois des idées qui vous arrivent tout d'un coup, sans qu'on sache d'où elles viennent. Sans avoir réfléchi un quart de seconde, on se dit avec assurance : « Je ferai cela ! » et cependant cette chose que l'on se propose de faire, on n'y avait encore jamais songé.

A peine la mère Seckatz eut-elle prononcé ces dernières paroles, qu'il me vint à l'esprit une idée de ce genre-là.

Plus d'une fois il m'était arrivé de dire à ma mère : « Je ferai telle chose », et, comme j'étais léger et inconstant, je m'étais presque aussitôt dégoûté de la faire.

Craignant d'être encore une fois exposé à faire une promesse que je n'aurais pas la constance de tenir, je gardai mon idée pour moi, sauf à dire après coup : « Voilà ce que j'ai fait ! »

Il paraît que mon idée me fit sourire, car ma mère qui me regardait en ce moment-là me demanda pourquoi je souriais.

Je demeurai un instant tout penaud et tout abasourdi.

Depuis que je ne voulais pas me tirer d'affaire en lui faisant un mensonge ; aussi je me mis à lui faire des signes derrière le dos de la mère Seckatz,

et je lui dis :

— Je te raconterai cela plus tard !

LIV.

— Si c'est des secrets de famille, dit la mère Seckatz en se levant d'un air de dignité offensée, je suis de trop ici, et je n'ai plus qu'à montrer les talons.

L'idée d'avoir offensé la mère Seckatz leva mes scrupules et triompha de ma discrétion.

— Non, non ! m'écriai-je avec effroi ; ne vous en allez pas, madame Seckatz, c'est tout simplement une idée qui m'était venue. Je pourrais peut-être, dans les moments où je n'ai rien à faire, promener la petite Marien et jouer avec elle. Voilà tout.

La mère Seckatz branla la tête à plusieurs reprises, chercha sa tabatière, pesta contre son manque de mémoire, et dit en me regardant bien en face :

— Toi, tu es bien le fils de ta mère !

Ensuite elle se tourna du côté de ma mère, et lui dit :

— Rougissez tant que vous voudrez, ma chère, si je connaissais un meilleur compliment à lui faire, je le lui ferais ; mais comme je n'en connais pas d'autre, je lui dis : « Tu es bien le fils de ta mère ! » Ce n'est pas mon cheval échappé qui aurait trouvé une idée aussi gentille. L'an dernier, quand nos

partie de l'administration municipale qu'elle avait perdu la confiance de ses collègues.

Une commission de neuf membres fut nommée pour étudier le projet de budget présenté par l'administration au vote du conseil municipal.

Dès sa première séance, la nouvelle commission du budget prit la résolution d'étudier complètement le budget et de se rendre un compte exact de la situation financière de la Ville. M. Desservy, qui assistait à cette séance, ne parut pas satisfait de cette décision et prit aussitôt une attitude hostile à la commission.

De sérieux abus furent constatés dans le budget, et la commission demanda à ce sujet des explications à M. le maire, qui lui répondit catégoriquement qu'il n'entendait absolument rien à la question financière; il dit, en propres termes: « M. le chef de bureau des finances a travaillé pendant deux heures pour me fournir des chiffres dans la tête; il n'a pas pu y parvenir. »

Alors, la commission voulut prendre des renseignements dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville sur les augmentations considérables de crédits qui étaient portés sur le budget; mais elle se heurta à un ordre de service lancé le matin même par M. Desservy, enjoignant aux chefs de bureau et aux employés de ne donner aucuns renseignements aux membres de la commission du budget.

De là naquit le conflit entre la commission et l'administration. M. le maire fut interpellé sur cet ordre de service, et, après quelques explications, il consentit à le retirer. La commission put alors continuer ses travaux; or, ayant interrogé les chefs de service sur leurs budgets respectifs, elle constata de nombreux et graves abus.

En résumé, et sans parler des nombreuses irrégularités d'une gestion aussi défectueuse qu'onéreuse, la commission, malgré les entraves apportées à sa mission, a constaté un déficit de 2 millions et une prévision de déficit de 4,300,000 fr. sur l'exercice 1879.

M. Desservy, chef de la municipalité, et onze conseillers, dont plusieurs adjoints, viennent d'adresser à M. le ministre de l'intérieur une lettre pour déferer aux ministres, avec leurs explications, la protestation des dix-huit membres du conseil qui ont soulevé le conflit.

L'autorité préfectorale est dans un grand embarras, et la Gazette du Midi dit avec raison:

« Voilà M. Desservy par terre, comme M. Maglione. Après le maire qui a interdit les processions, au nom de la loi de germinal, c'est le premier adjoint qui succombe, celui qui était responsable, en l'absence du maire, des troubles de la journée du Sacré-Cœur et qui avait pris un arrêté considéré comme un encouragement donné aux émeutiers. Ces deux exécutions faites par les républicains sont pleines d'enseignements: la justice providentielle a quelquefois à son service des agents qui ne se doutent pas de l'office qu'ils remplissent. »

L'anarchie est donc à l'Hôtel-de-Ville.

M. Desservy est frappé par la majorité du conseil. Plusieurs de ses collègues donnent leur démission. M. Maglione prend sa revanche contre lui. Les signataires de la protestation appartiennent aux deux camps ennemis: quelle administration nouvelle pourrait-on constituer avec ces éléments! Et nous voici à la fin de l'année, sans budget. On s'explique que M. Tirman, maintenu préfet malgré lui, ne rêve que le conseil d'Etat. Pour compléter le tableau, un certain nombre d'individus du comité central, stationnant dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel-de-Ville, menaçaient de se porter à des voies de fait contre les conseillers municipaux qui feraient opposition à M. Desservy!

Ces purs ne parlaient de rien moins que de jeter par la fenêtre les membres récalcitrants. Dans sa détresse, M. Desservy a une consolation; il a encore autour de lui des clubistes assez hardis pour menacer les élus du suffrage universel d'un 18 brumaire ou d'un 2 décembre.

Ce n'est pas seulement l'anarchie dans les idées, c'est l'anarchie dans les faits.

Il y a quelques mois, M. Tirman répondait à ceux qui lui demandaient d'annuler l'arrêté de M. Maglione sur les processions: « Quel avis me donnez-vous là! Savez-vous donc que si je prenais cette mesure, je m'exposerais à recevoir la démission de tout mon conseil municipal! » Tel était le malheur que notre préfet redoutait par dessus tout: la démission de ce conseil municipal qui se donne en spectacle à la France entière et fait le désespoir de tous les républicains de quelque bon sens.

Le nouveau voyage que M. le préfet du Rhône vient de faire à Paris, pour conférer avec M. le ministre de l'intérieur, se rattache exclusivement, paraît-il, à l'affaire Bonnot-Duverdier. M. Berger craint un scandale qui est sur le point d'éclater à Lyon, au sujet du député de la deuxième circonscription.

Les deux réfugiés de la Commune qui étaient à la tête du journal l'Avant-Garde à la Chaux-de-Fond, ont pris la fuite. Ils se sont rendus, dit-on, en Belgique.

Le ministre de la guerre, de concert avec son collègue de l'agriculture et du commerce, vient de nommer une commission, composée d'officiers des différentes armes, qui demeure chargée d'examiner si quelques-unes des constructions de l'Exposition universelle ne pourraient pas être utilisées pour le service du département de la guerre.

Cette commission sera présidée par M. le lieutenant-colonel Mensier, de l'arme de génie.

Le ministère de l'agriculture et du commerce est représenté par M. Barrois, ingénieur des ponts et chaussées, détaché à la direction des travaux de l'Exposition.

La nomination de cette commission fait

ressortir que la démolition des galeries de l'Exposition n'est nullement décidée, mais qu'au contraire le gouvernement serait disposé à les conserver et à en tirer parti pour ses besoins.

Deux grands commandements militaires sont en ce moment l'objet de convoitises des chefs du parti républicain: celui de Lyon et celui de Besançon. Le général Bourbaki et le duc d'Aumale seraient, dit-on, remplacés aussitôt après les élections sénatoriales, si toutefois le Maréchal y consent, car il y a là une pierre d'achoppement avec laquelle il faudra compter pour tout ce qui regarde l'armée.

Nous apprenons qu'au sous-secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes, le travail d'avancement et d'augmentation de traitements des petits employés vient d'être terminé, et qu'il aura son commencement d'exécution à partir du 1^{er} janvier.

Il est question d'une prochaine entrevue des trois empereurs. Elle pourrait avoir une importance exceptionnelle. On nous dit que cette fois M. de Bismark pourrait bien laisser entrevoir les secrets mobiles qui ont, depuis deux ans, inspiré sa conduite en apparence désintéressée dans la question d'Orient. On ajoute qu'en Hollande et en Belgique on se préoccupe beaucoup de cette entrevue.

Le général de Salignac-Fénelon, commandant le 17^e corps d'armée à Toulouse, est mort subitement lundi, à midi, d'une attaque presque foudroyante.

Il assistait l'avant-veille aux obsèques du général Baudoin, son chef d'état-major général, et avait même prononcé une courte allocution.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu une dépêche du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, datée du 14 décembre.

Rien d'important à signaler depuis le télégramme du 27 novembre, si ce n'est la soumission d'une des tribus révoltées qui va être internée.

La Loire a quitté Nouméa le 30 novembre pour rentrer en France. Le gouverneur s'occupe de la construction de nombreux postes militaires.

Le gouvernement espagnol ayant pris la mesure d'exiger un passeport de tous les Français qui entrent en Espagne, les autorités françaises ont reçu ordre d'en faire autant pour les Espagnols qui entrent en France.

Certains journaux allemands, entre autres le Tages Post, confirment que l'Allemagne a sondé les puissances pour les engager à adopter des mesures d'ensemble contre les socialistes, et qu'elle charge le gouverne-

ment de Madrid de prendre l'initiative pour la réunion d'un congrès.

Etranger.

ALLEMAGNE. — L'empereur Guillaume, en recevant une députation du clergé protestant de Berlin, a prononcé une allocution dont nous extrayons le passage suivant:

« Les grandes villes sont comme une éponge; elles attirent de la campagne et des petites villes une foule de gens qui, loin de gagner la fortune qu'ils espèrent, tombent promptement dans la misère, tandis que leur émigration fait périr les travaux de l'agriculture. C'est là une des causes principales de l'accroissement du socialisme. »

Pour remédier aux maux de la situation, on s'imagine aujourd'hui qu'il suffirait d'abolir les monarchies: ce n'est qu'un leurre.

Quant à moi, je n'ai plus que peu de temps à vivre; mais les tendances criminelles de l'époque, dussent-elles encore abrégé mes jours, cela ne m'empêchera pas de faire mon devoir jusqu'au bout. »

ANGLETERRE. — Aux nombreux renseignements publiés sur les menaces de mort faites par le fou Madden contre la reine, il importe d'ajouter un fait très-significatif quoique peu connu. En effet, les réfugiés, qui abondent à Londres, ne cessent jamais, quand ils se rencontrent avec des ouvriers, de se moquer d'eux, parce qu'ils paient les *queeris taxes* (taxes de la reine). « Elle est riche, vous êtes pauvres; elle vous saisit votre mobilier quand vous ne pouvez pas payer. Pourquoi ne vous débarrassez-vous de la royauté? » Tout ce jargon tombe dans des oreilles trop disposées à écouter, et engendre des irritations contre la souveraine, et un fou quelconque viendra un jour commettre quelque épouvantable attentat. La police est parfaitement instruite de cet état de choses, mais elle est impuissante à y remédier.

La grande-duchesse de Hesse, princesse Alice d'Angleterre, seconde fille de la reine Victoria, vient de mourir d'une angine couenneuse.

Elle était née le 25 avril 1843. Fille chérie du prince Albert, c'est elle qui l'assista dans ses derniers moments. Quand le prince de Galles fit, il y a quelques années, cette dangereuse maladie qui le mit aux portes du tombeau, c'est elle encore qui vint le soigner, et elle ne quitta pas son chevet tant que dura le danger.

Elle a pris le germe du terrible mal qui vient de l'enlever en soignant sa fille, la jeune princesse Marie, morte d'une angine couenneuse, il y a trois semaines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ainsi que l'avait annoncé l'Observateur, le ciel s'est éclairci et le thermomètre est descendu cette nuit à 3 degrés au-dessous de zéro.

Il y a du verglas dans les rues et la marche est difficile.

L'Union, de Paris, consacre l'article nécrologique suivant au général Cléret de Langavant, que la mort a dernièrement frappé subitement à Angers. Cette notice sera agréable à nos lecteurs; beaucoup ont connu et apprécié le général Cléret qui, en 1870, a établi une sorte de cordon autour de notre département et grâce auquel l'étranger n'a pu se flatter d'avoir foulé le sol de Maine-et-Loire.

M. le général Cléret de Langavant est mort subitement, le 3 décembre, ainsi que l'Union l'a annoncé, en son château de la Maître-Ecole, près Angers (Maine-et-Loire), à l'âge de 68 ans, laissant une veuve et quatre enfants. Entré à l'Ecole polytechnique, il entra alors à l'Ecole navale; arrivé au grade de capitaine de vaisseau, lors de la désastreuse campagne de 1870-1871, semblable à un nouveau La Rochejaquelein, il s'en allait ramassant des paysans à travers les campagnes; sa troupe grossit peu à peu, et il se trouva à la fin de la guerre à la tête de

parents de Strasbourg sont venus nous voir à l'époque de la fête de Darlenheim, il n'a jamais voulu amuser sa petite cousine; il disait que les autres se moqueraient de lui et lui donneraient des sobriquets.

Voilà un côté de la question que je n'avais pas envisagé. L'idée que les autres ne manqueraient pas de se moquer de moi me fit passer un frisson dans le dos; mais il n'était plus temps de reculer; d'ailleurs, je songeai tout de suite que si je mettais Strecker dans ma confidence, il saurait bien s'arranger pour me tirer d'affaire.

Cette idée me rassura un peu; mais je ne pus m'empêcher de me dire que j'aurais mieux fait de ne pas sourire avant d'avoir bien réfléchi.

Je levai les yeux sur ma mère; elle tenait ses regards attachés sur moi avec un plaisir si évident que le courage me revint tout à fait.

Voilà donc que le sort de Marien est assuré, dit la mère Seckatz en riant. Je venais justement pour vous parler de sa mère; mais je ne sais jamais où j'en suis, et je perds toujours le fil de mon discours. C'est par là que j'aurais dû commencer. Je ne m'étais jamais inquiété de savoir comment le père Krause pouvait se tirer d'affaire avec deux enfants à élever et une femme malade. Pendant que Krause me rabôlait ma planchette (car il a tenu absolument à me la rabôter), je l'ai fait causer un peu. En voilà un qui ne me ressemble guère, et

qui ne perd pas ses paroles. Je l'ai pourtant forcé à parler, et j'ai connu la vérité.

Il y a longtemps que la pauvre paralytique ne peut plus s'occuper du ménage. C'est la vieille boiteuse, la mère Thann, qui vient donner un coup de balai et faire la soupe. Krause l'aider et le grand garçon faisait le reste.

Tant qu'on va s'occuper de chercher le garçon, le ménage ira tout de travers, et surtout la pauvre femme restera seule. Je me suis demandé si nous ne pourrions pas, en nous mettant à quatre ou cinq bonnes commères comme vous et moi, veiller sur ce ménage-là, et tenir un peu compagnie à cette mère qui se dévore le cœur dans son lit. Nous irions, chacune à notre tour, passer quelques heures là-bas; nos hommes ne sont pas des monstres et ne se fâcheraient pas quand leur soupe serait un peu moins soignée pour quelque temps.

J'ai pensé à vous tout de suite, et j'aurais cru vous faire un affront si je n'y avais pas pensé.

Madame Seckatz, dit ma mère en lui posant la main sur le bras, vous me faites honneur, et je suis toute à vous.

Ma chère, je le savais bien, dit la mère Seckatz en caressant la main de ma mère; la seule chose que je me reproche, c'est d'avoir tardé jusqu'à cette heure-ci. Mais je suis une vieille curieuse, et quand on a parlé de sonder les puits, je n'ai pas pu résister à la tentation. J'ai suivi les

hommes de puits en puits, et je suis cause que la pauvre infirme a probablement été seule toute la matinée. Nous pourrions arranger cela de façon à avoir chacune notre jour.

En attendant que tout soit réglé comme vous le jugerez convenable, dit ma mère, je me charge de cette journée-ci. Je suis allée chez les Krause ce matin, et j'y retournerai dans l'après-midi. Vous avez tout le temps d'arranger votre petit complot.

J'aurais dû penser que vous feriez cela, dit la mère Seckatz en caressant de nouveau la main de ma mère; cela vous ressemble tout à fait. Je ne vous ferai pas de compliments, je vous dirai seulement que vous êtes la digne mère de ce garçon-là. Si j'avais l'esprit tranquille sur cette maudite clef d'armoire, et si je tenais ma tabatière, je me donnerais le plaisir de causer avec vous jusqu'au moment où vous partirez pour là-bas. Vous êtes une enfant comparée à moi, mais j'aurais bien des conseils à vous demander, car si j'ai bonne volonté, tout le monde sait que je ne brûlle guère par le jugement.

(A suivre.)

17,000 hommes dans le département de Maine-et-Loire, non loin « des généreuses » populations de l'Ouest » qui, depuis Lescure jusqu'à l'intrépide Charette, se sont si héroïquement défendues sous les canons républicains, et de tout temps ont si noblement combattu contre l'invasisseur, foulant aux pieds le sol sacré de la patrie sanglante et mutilée. Le général Cléret de Langavant eut trois chevaux tués sous lui. Il fut fait successivement colonel, puis général sur le champ de bataille. On pourrait lui appliquer cette parole de Saint-Arnaud, parlant d'un de ses collègues : « C'était une jeune fille » dans un salon, c'était un lion sur le champ de bataille. » Il avait toujours en vue la grandeur de sa patrie. Il aurait voulu tomber glorieusement sous les balles ennemies et verser son sang pour le salut de la France. Mais Dieu, qui l'avait protégé dans le feu des combats, le conserva encore sur cette terre pour le bonheur des siens ; après la guerre, il rentra dans la vie privée.

» Patriote éprouvé autant que désintéressé, il demanda des promotions et des distinctions pour ses officiers et ne demanda rien pour lui ; il refusa ses papiers à ces mêmes officiers qui, voyant que leur général ne faisait aucune démarche, allèrent trouver le ministre de la guerre et lui racontèrent le dévouement de leur chef ; le ministre le nomma alors commandeur de la Légion d'Honneur.

» Les pauvres d'Angers perdent en lui un père bien-aimé.

» Le général Cléret de Langavant emporte dans sa tombe les regrets de tous ses parents et de ceux qui ont pu apprécier ses qualités de cœur non moins précieuses que celles de l'esprit, qu'il possédait à un degré éminent ; son caractère énergique et ferme le faisait estimer de tous ; ce fut un homme fermement attaché à ses convictions, un fervent croyant et un ardent légitimiste. »

BAUGE.

Nous lisons dans le Journal de Bauge :

« Le 12 décembre, vers six heures du soir, le camion de M. Boux, marchand de vin à Bauge, conduit par le sieur Rayne, traversait avec une vitesse effrayante la rue du Cygne, précisément encombrée de voitures. Le cheval s'était emporté, et, malgré des efforts désespérés, le conducteur ne pouvait arriver à le maîtriser. M. le commissaire de police, qui se trouvait à passer par hasard, essaya d'arrêter le cheval devant la porte de l'hôtel de la Boule-d'Or, mais il n'y put arriver, et il dut même se rejeter en arrière pour ne pas être écrasé.

» Au même moment, le sieur Rayne était précipité de son siège et une roue de derrière lui passait sur le côté gauche de la poitrine, puis le camion accrochait la voiture de La Flèche, qui elle-même allait enfoncer la vitrine du sieur Frémont. Ce n'est qu'alors que le cheval put être arrêté par M. le commissaire qui maintenait l'animal furieux au prix des plus grands efforts jusqu'à un moment où un garçon d'écurie de l'hôtel vint à son aide dans cette situation dangereuse.

» M. le docteur Boell, immédiatement appelé, donna les premiers soins au blessé, et le fit transporter au domicile de M. Boux. Nous ne saurions trop louer le sang-froid et le courage déployés dans cette circonstance périlleuse par M. le commissaire de police de notre ville. »

Le crime de la rue des Enfants-Nantais

A NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple de lundi :

« Un crime a été commis, la nuit dernière, dans la rue des Enfants-Nantais prolongée (ancienne rue de Paris, 54) : la femme Léonard a été assassinée dans son domicile.

» Ce matin, avant d'aller à l'école, les enfants de cette malheureuse sont allés demander du pain chez une voisine, parce qu'ils disaient, leur mère, couchée dans la place, ne leur répondait pas. En effet, les personnes qui pénétrèrent les premières dans la chambre de la femme Léonard, la trouvèrent étendue sur le dos et les vêtements en désordre : elle portait à la tête, derrière l'oreille droite, une blessure profonde qui a dû déterminer promptement la mort. Divers indices font supposer qu'une lutte a eu lieu entre la victime et son meurtrier.

» A 4 heures, M. Vallée, commissaire aux délégations judiciaires, M. Amoureaux, com-

missaire de police du 2^e arrondissement, et M. le docteur Genuit sont arrivés sur le lieu du crime et ont procédé aux premières constatations.

» Le mari a, dit-on, été arrêté. »

Dans son numéro d'hier, le même journal publie les lignes suivantes :

« Nous avons raconté sommairement hier les détails de cette lugubre affaire ; voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis ; il va sans dire que nous les publions sous toutes réserves :

» Dès que le cadavre de la femme Léonard fut découvert, la rumeur publique désigna aussitôt le mari comme l'auteur du crime, et la police se mit à sa recherche. Les voisins l'avaient vu hier matin, à 6 heures, puiser de l'eau à la borne-fontaine, se laver les mains, puis aller boire la goutte au cabaret ; mais, comme il a l'habitude, paraît-il, de déjeuner au dehors, ils ne furent point surpris de son absence à cette heure de la journée.

» Les agents se rendirent donc au magasin de campement militaire, rue Menou, où était employé Léonard ; il se trouvait alors au magasin de la rue Beau-Séjour, et c'est de là qu'il fut amené à son domicile, escorté d'une demi-douzaine de gardiens municipaux ; il toisait du regard la foule de curieux groupés sur son passage, et rien dans son attitude ne dénotait le moindre regret du crime qu'il avait commis.

» Interrogé par le magistrat instructeur, en présence du cadavre, il avoua qu'il avait frappé sa femme avec un manche à balai et qu'il était parti ensuite sans se douter qu'elle était aussi grièvement blessée. D'après lui, la scène aurait eu lieu dimanche dans l'après-midi ; mais sa fille, âgée de huit ans, a déclaré que les faits s'étaient passés pendant la nuit. Elle a raconté qu'hier matin, vers sept heures, elle avait appelé sa mère pour lui donner à manger ; que celle-ci s'était levée ; mais qu'à peine descendue du lit, elle était tombée dans la place. La pauvre petite continua de lui parler ; puis, voyant qu'elle ne lui répondait point, elle habilla son frère et sa sœur, âgés l'un de six ans, l'autre de deux ans. Elle alla ensuite demander du pain aux voisins, en disant que sa mère était couchée par terre et qu'elle ne l'entendait point.

» En effet, la malheureuse était étendue sur le dos, les vêtements en désordre ; la face était congestionnée et portait les traces de coups violents ; l'œil droit était presque sorti de l'orbite et l'on remarquait des contusions sur différentes parties du corps. Le lit où couchait la femme Léonard, avec deux de ses enfants, était imprégné de sang ; il y en avait également sur le mur et sur le plancher, où de l'eau avait été répandue. La blessure la plus grave, et qui a déterminé la mort, était placée à la tête, en arrière de l'oreille droite, et laissait voir une partie de la cervelle....

» En présence des aveux de Léonard, la justice n'avait plus qu'à procéder à son incarcération et, à cinq heures, il était écroué à la maison d'arrêt.

» A la même heure, le cadavre de sa victime était transporté au Palais-de-Justice pour être soumis à l'autopsie.

» Les enfants vont être confiés aux soins de l'Assistance publique.

» Léonard était un ancien brigadier de gendarmerie de marine ; il a été, dit-on, pendant deux mois sergent de ville.

» Certains journaux républicains, prompts à calomnier les catholiques, ont prétendu, bien à tort, que Passanante, l'assassin du roi Humbert, était « un clercal » ; ils ne feront pas le même reproche à Léonard.

» Lors des illuminations qui eurent lieu à Nantes, à l'occasion de l'avènement du pape Léon XIII, Léonard avait, par dérision, placé sur sa fenêtre un vase nocturne, dans lequel brûlait un lampion. »

CONSEILS ET RECETTES.

Les égratignures de chats. — Les égratignures de chats sont difficiles à faire disparaître des mains des enfants. Pour cela, la meilleure chose est de baigner l'égratignure d'une fomentation de camomille et de têtes de coquelicots, et si le mal blanc s'y est montré, d'appliquer un cataplasme de pain et d'eau.

Ces deux procédés ont pour effet de dégager le virus qui est le seul empêchement à la prompt guérison de la blessure.

Les taches de rouille. — Pour enlever les taches de rouille du linge, il faut exprimer le jus d'un citron dans une cuillère qui ne soit pas en étain, faire chauffer au-dessus de la flamme du gaz, ou même au-dessus d'une bougie, et laver la tache dans le liquide chaud.

La tache disparaîtra complètement.

Faits divers.

Un fonctionnaire supérieur du ministère des finances a été envoyé à Bordeaux pour suivre de plus près l'affaire de M. Delbecque, directeur de la fabrication à l'hôtel des Monnaies de cette ville. La Patrie prétend que l'enquête qui a eu lieu a démontré que le déficit dépassait un million.

Il provient de la modification du titre des lingots d'argent déposés à la Monnaie de Bordeaux. Ces lingots, contenant un dixième d'alliage, étaient fondus et, pendant l'opération, on y introduisait une plus grande quantité de cuivre. Par ce moyen, on pouvait, tout en faisant disparaître une partie du métal précieux, conserver des lingots présentant le même poids que ceux qui avaient été donnés en dépôt.

La principale victime de cet acte de concussion est la maison Rothschild frères.

Nous lisons dans l'Express, de Mulhouse, du 15 décembre :

« Les gens qui, hier matin, se sont levés de bonne heure ont été témoins d'un phénomène bien rare. Peu après six heures, une vive lumière, qui semblait partir du zénith, s'est projetée sur la ville, et, en levant les yeux, les passants ont aperçu une gerbe d'éclatelles qui prouvait que cet éclat ne provenait pas de la lune très-élevée en ce moment au-dessus de l'horizon, mais déjà inclinée vers l'ouest. Ce météore, qui tout à coup a disparu dans une sorte d'explosion en projetant une vive clarté, a produit sur les spectateurs le même effet que s'il avait éclaté au-dessus de leurs têtes. On doit en conclure que c'est dans les régions élevées de l'atmosphère que le phénomène s'est produit. La direction du météore paraît avoir été celle du nord-ouest au sud.

» Notre correspondant de Colmar nous écrit ce matin que le météore a été également visible dans la cité colmarienne. »

Nous lisons dans la Gazette de l'Etat :

« Il vient de se produire à Grimacourt, près Sampigny (Meuse), une déclaration de naissance qui mérite d'être signalée, et qui se trouve rarement dans de pareilles circonstances. Un jeune père de famille vient de déclarer son enfant, et a signé l'acte ayant pour témoins deux bisaiëuls de l'enfant, l'un de 83 ans, maire de Grimacourt pendant 42 ans ; l'autre de 76 ans, garde forestier dans la même commune pendant le même laps de temps.

» Il est à noter que cet enfant, né coiffé, possède père et mère, deux aïeuls, deux aïeules, deux bisaiëuls, deux bisaiëules, total : cinq pères et mères, ou dix ascendants. »

Jacques a été en retenue pour avoir mal fait son devoir.

— Tu n'auras pas compris ce que le professeur a dit, objecte la maman avec douceur.

— Pas du tout, répond Jacques furieux : c'est lui qui n'a pas compris ce que j'ai écrit !

X... vient de s'offrir le luxe d'un valet de chambre.

En l'engageant, il lui a donné les instructions suivantes :

— Vous me direz tous les matins le temps qu'il fait, sous quel ministère nous vivons et sur quel souverain on a tiré la veille !

Beaucoup de personnes que leurs occupations retiennent toute la journée hors de chez elles ne peuvent se soigner lorsqu'elles sont atteintes de rhumes, bronchites, catarrhes, ou autres affections des bronches ou des poumons.

Rien de plus facile maintenant avec les capsules de goudron de Guyot, qui remplacent les tisanes, sirops, loochs et pâtes pectorales. Il suffit de prendre deux ou trois de ces capsules au moment

de chaque repas. Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce traitement si efficace ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de toute autre médication. Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs. 5.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuloses, ballonnement, palpitations, diarrhées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc. ou boissons alcooliques, même après le tabac, faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N° 48,816 : Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer. Cette légère et agréable farine est le meilleur absorbant ; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité, surtout dans les diabètes, les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires et crampes dans l'urètre, les rétrécissements et les hémorroïdes, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. — Docteur Rud. WURZER. Membre de plusieurs sociétés scientifiques, Bonn. — N° 73,632 : 25, rue des Boulangers, Mulhouse, 2 février 1870. — Avant fait usage pendant cinq mois de la Revalescière, je me trouvais guéri d'une maladie chronique du foie qui me tourmentait depuis bientôt quinze ans. — N. J. CHARLIER.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Bauge, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur, EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % amortissable	76 25							Crédit Foncier colonial, 300 fr.	860						
4 1/2 %	79 75							Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	808 25	16	25				
5 %	107							Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	663			15			
Obligations du Trésor, t. payé.	113 70							Crédit Mobilier	495	3	7				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	510							Crédit foncier d'Autriche	572 50						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513 50							Charentes, 500 fr. l. p.	679 40						
1865, 4 %	536							Est	1077 50						
1869, 3 %	414 50							Paris-Lyon-Méditerranée	856 25						
1871, 3 %	406 25							Midi	886 25						
1875, 4 %	514							Nord	888 75						
1876, 4 %	519 50							Ouest	1163						
Banque de France	3125							Orléans	736 25						
Comptoir d'escompte	747 50							Quest.	1265	6	25				
Crédit agricole, 300 f. p.	461 25							Compagnie parisienne du Gaz.	500						
								C. gén. Transatlantique							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — express omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — — — — omnibus.
0 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :
A la requête de M. Stanislas-Henri Le Pot, propriétaire, demeurant au château de Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levés ;
Ayant pour avoué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;
Et suivant exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du dix-sept décembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré ;
A : 1^o M. le procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;

2^o M. Vital Rondeau, cultivateur, demeurant à Neuillé, au nom et comme tuteur datif des mineurs Augustine Clavier et Augustin Clavier, issus du premier mariage de M. Auguste Clavier, en son vivant jardinier, demeurant au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés, avec dame Jeanne Pinson ;

3^o M. Jean Clavier, cultivateur, demeurant à Villeberrier, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Désirée Clavier, Louise Clavier, Louis Clavier et Florentine Clavier, issus du second mariage dudit sieur Augustin Clavier avec dame Désirée Dupuy ;

4^o M^{me} Désirée Dupuy, veuve du sieur Auguste Clavier, jardinier, demeurant au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le six novembre mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, de l'extrait d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Méhouas, notaire à Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante-dix-huit, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le six juin de la même année, contradictoirement entre M^{me} Désirée Dupuy, jardinière, veuve de M. Auguste Clavier, demeurant au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés, et les mineurs Augustine et Augustin Clavier, issus du premier mariage dudit sieur Auguste Clavier avec la dame Jeanne Pinson, d'une part, et les mineurs Désirée, Louise, Louis et Florentine Clavier, issus du second mariage dudit sieur Auguste Clavier avec ladite dame Désirée Dupuy, duquel procès-verbal il résulte que M. Le Pot, requérant, a été déclaré adjudicataire, moyennant le prix principal de cinq mille cinquante francs, outre les charges, d'un morceau de terre de quarante-un ares soixante-dix centiares, situé au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant au nord M. Ferrand, à l'ouest le premier lot, au midi la route d'Angers à Tours et à l'est MM. Ferrand, Frenzer et Pasquier, porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 840, 842, 841, 1012 et 830 de la section B du plan cadastral ;
Avec déclaration que cette notification leur était faite pour qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale sur ledit immeuble qu'ils jugeraient convenables, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, cet immeuble demeurerait affranchi de toutes charges de cette nature ;

Déclarant, en outre, à M. le procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble, dont vingt-deux ares formant hache, à prendre au couchant, dépendent de la première communauté ayant eu cours entre le sieur Auguste Clavier et la dame Jeanne Pinson, sa première femme, et le surplus de sa seconde communauté avec la dame Désirée Dupuy, sont :

Premièrement, pour la première partie :

1^o M. Augusto Clavier et dame Jeanne Pinson, son épouse, sus-nommée ;

2^o M. Jean-Baptiste Marquis, jardinier, et dame Constance Harrault, son épouse, demeurant au Gros-Caillou, commune de Saint-Lambert-des-Levés ;

3^o M^{me} Marie-Louise Herbault, épouse de M. Emile Gasnier, propriétaire, demeurant à Baugé.

Deuxièmement, pour l'autre partie :

1^o Ledit Auguste Clavier et dame Désirée Dupuy, sa seconde femme ;

2^o M^{me} Virginie Ragueneau, propriétaire, veuve de M. d'Huiloton, demeurant à la Croix-Verte, commune de Saumur ; M. Henri-Arthur d'Huiloton, son fils, et M^{me} Virginie-Augustine d'Huiloton, veuve de M. Victor Besson, sa fille ;

3^o M. Louis Taunay, aubergiste, et dame Marie Chevreux, sa femme, demeurant à Saumur ;

4^o M. Pierre Clain, employé au chemin de fer, et dame Joséphine-Hélène Noblet, son épouse, demeurant ensemble à Saumur ;

5^o M^{me} Gasnier, sus-nommée ;

6^o M. Charles Herbault et Anne-Louise Rotureau, sa femme, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux ;

7^o M^{me} Louise Lemesle, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris, sur cet immeuble, des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné.

(659) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOUCHAIS, ÉMILE.

Par jugement, en date du 9 décembre 1878, les créanciers de la faillite du sieur Touchais, Emile, maître d'hôtel à Fontevault, ont été déclarés en état d'union, et M. Poulet a été maintenu syndic de ladite faillite.

Le greffier, L. BONNEAU.

(660) Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PICHON, JULIEN.

Par jugement, en date du 16 décembre 1878, le tribunal de commerce de Saumur a maintenu MM. Doussain et Guéris dans leurs fonctions de syndics de la faillite du sieur Pichon, Julien, négociant chemisier à Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

(661) Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PICHON, JULIEN.

Conformément à l'article 492 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Pichon, Julien, négociant chemisier à Saumur, sont invités à remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur timbre, dans le délai de vingt jours, augmenté d'un jour par cinq myriamètres de distance, soit à M. Doussain, syndic de ladite faillite, soit au greffe du tribunal, contre récépissé. La vérification des créances aura lieu le mercredi 15 janvier 1879, à une heure du soir, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

(662)

A VENDRE

BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent.

(639)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Avec cour, écuries et remise.

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Après le décès de M^{me} V. Bastien,

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29.

Le jeudi 26 décembre 1878, et jours suivants, à midi.

Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Matelas, couettes, vaisselle, verres, batterie de cuisine en fer battu, bois de lit, tables, chaises, tables de nuit, commodes, secrétaires en acajou et en noyer, très-beau buffet de cuisine, rideaux, pendules, glaces, cadres, deux bibliothèques, guéridon en acajou avec dessus de marbre, coffres, blutoir, cages et perchoir à perroquet, ferraille, planches, outils divers, planches à bouteilles, filtres en grès ; Vestiaire d'homme et de femme, bijoux ;

Très-belle batterie de cuisine et fontaine en cuivre ;

Une quantité considérable d'excellent linge de corps et de ménage ;

Un lot de galon or et argent ;

Plusieurs ouvrages sur la médecine vétérinaire et autres ;

Plusieurs trousses de vétérinaire, dont une offerte en 1840 par le duc d'Orléans ;

Guillotines, entraves, et toute sorte d'instruments propres aux artistes vétérinaires et à la maréchalerie ;

Armes diverses ;

Bouteilles vides, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

(663)

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1879,

LA FERME

(EN CONSTRUCTION)

Dite du **CARREFOUR-ROSIÈRE**

Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire).

S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIRAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

(607)

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de cessation de commerce,

UNE BONNE BOULANGERIE

BIEN ACHALANDÉE

Sur un bon passage de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc.

(503)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUB DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac, Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

ALMANACH

DU

MAGASIN PITTORESQUE

Pour 1879

Aucune des gravures ni aucun des articles n'ont été publiés dans le MAGASIN PITTORESQUE.

PRIX, pour Paris, 50 cent.; — franco par la poste, 75 cent.

On peut se procurer dès aujourd'hui les Almanachs de 1851 à 1879 :
Séparément, en une brochure de 64 pages, ornée d'un très-grand nombre de vignettes imprimées sur très-beau papier avec le même soin que celles du Magasin pittoresque ;
Ou réunis en collection, par volume contenant le nombre d'Almanach désigné par les acheteurs.

Les Almanachs réunis en volumes se payent également 50 centimes chacun, et franco par la poste, 75 centimes.

Aux Bureaux, quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Département.
Un an... 6 fr. 8 f.
Six mois... 3 50 4
Trois mois... 2 2

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

Paris. Département.
Un an... 15 fr. 18 fr.
Six mois... 8 fr. 10 fr.
Trois mois... 4 fr. 5 fr.



ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.